



E' Labets ?

Bulletin d'information et de liaison de la commune de
Lucmau

N° 58 Mars 2018

Ipns

Voici quelques investissements que la commune va réaliser prochainement :

Le Mot du Maire

Cimetière : acquisition d'un logiciel de gestion. Dans un premier temps, la société va procéder à un relevé topographique des lieux au moyen d'un drone. Cette opération doit être effectuée entre le 21 et le 27 mars. Pour ce faire, pendant une durée d'environ 2 heures, le cimetière sera fermé au public.

Cet outil permettra l'enregistrement de toutes les données des concessions, tant au niveau des tombes et caveaux, mais aussi du colombarium, ainsi que de déterminer exactement les emplacements disponibles. Ce logiciel comprend la fonction de reprise des concessions abandonnées, procédure réglementaire très complexe. Coût de l'achat du logiciel de la récupération de toutes les données : 4142 € HT (financé à 80% par le département) avec une maintenance annuelle de 147 €.

Réserve foncière : La commune est en train de se porter acquéreur d'une partie du terrain situé derrière la salle des fêtes, appartenant à Monsieur Charles BENQUET, aide du département à hauteur de 10%. L'utilisation de cette parcelle sera défini ultérieurement (parking, extension avec mise aux normes des sanitaires...).

Site Internet : La mairie sera bientôt dotée d'un site Internet dont la maquette a été spécialement conçue pour les petites communes. Outre le fonctionnement de la collectivité avec ses gîtes, sa salle des fêtes, le Cercle, l'école, cet outil sera mis à la disposition des associations.

Toutes les idées sont les bienvenues.

Maryse Banquet-Renard

Assemblée Générale du Cercle de la Concorde

Samedi 7 avril à 18 heures (précises)

Suivie de l'élection du gérant

Recensement militaire

Nous vous rappelons que tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille. Une attestation sera alors remise. La photocopie de ce document sera demandée pour toute inscription à un examen scolaire ou au permis de conduire.

Distribution de sacs pour le tri sélectif

Cette année, seront distribués à la population, en même temps que les poches poubelle, 3 sacs de couleurs différentes pour le tri sélectif des déchets (papier-carton, verre, plastique-boîtes de conserve).

Ce nouveau petit équipement incitera peut-être les quelques récalcitrants au tri (très peu nombreux heureusement), à contribuer au respect de l'environnement.

Église Saint André de Lucmau

Comme le relatait récemment le journal **Sud-Ouest**, la première phase des travaux de l'église a commencé. Il s'agit de la phase d'étude par l'architecte. Cette étape n'est pas apparente comme le seront les phases suivantes, mais elle est essentielle pour planifier tout le processus de restauration. La commune, maître d'ouvrage, montre ainsi sa détermination à sauver cet élément unique de notre patrimoine. En adhérant à l'Association des Amis de l'église St André, vous permettez à l'association de soutenir l'effort collectif et vous contribuez activement à sauvegarder le plus beau symbole de notre village. L'adhésion, toujours possible à partir de 10€, peut être déposée avec vos coordonnées, à la mairie aux heures d'ouverture. Votre carte d'adhérent et votre reçu vous seront ensuite remis. Sur simple demande l'association vous fournira un document vous permettant de bénéficier des mesures fiscales relatives aux dons aux associations à but culturel, par exemple un don de 50€ ouvre droit à une réduction d'impôts de 33€ (en fonction des dispositions du CGI).

Renseignements au 06 33 95 52 30

En cas de collision avec un animal errant ...

Les signalements d'animaux en divagation restent élevés. Parfois, ils gênent des accidents. Exemple : Deux chevaux, appartenant à un propriétaire privé, quittent leur enclos. Pour une raison inconnue, ils se retrouvent sur la route. L'un d'eux est percuté par un automobiliste circulant sur la voie express. La femme de 49 ans est légèrement blessée.

Pour les propriétaires, des obligations existent. Pour les automobilistes, autorités et assureurs prodiguent quelques rappels.

Après un accident avec un animal, qui est responsable ?

« Si l'animal en divagation est domestique, comme c'est le cas pour les chevaux, les vaches, les brebis ou encore les chiens, c'est le propriétaire, qu'il faudra identifier. Sa responsabilité civile est alors engagée », d'où l'importance d'avoir une responsabilité civile pour ces animaux. Sans cela, en cas d'accident causé par l'animal, « l'ensemble des dégâts seront à la charge du propriétaire. Et cela peut s'élever à plusieurs milliers d'euros ».

Si l'animal est sauvage, qui paye ?

Sangliers, blaireaux ou cerfs ne dépendent d'aucun propriétaire. « S'il y a collision, les réparations sont au frais de l'assurance de l'automobiliste, uniquement s'il est assuré tous risques », Si le véhicule est au tiers, l'assureur ne remboursera aucun dégât.

Il existe des situations particulières, comme lorsque l'animal percuté tente de fuir des chasseurs. « Dans ce cas, la société de chasse, qui est forcément assurée, peut être considérée comme responsable », . Autre cas, celui d'une battue administrative, commandée par une commune ou un département pour lutter contre le nuisible accidenté. « Dans ce cas, l'automobiliste peut aller chercher la responsabilité d'une collectivité ».

Quid de l'animal mort? Faut-il l'enlever? Cela dépend des cas. Si la carcasse est toujours sur la route, c'est dangereux, et déconseillé. Le mieux est de se mettre à l'abri et d'appeler les secours.

Autre recommandation, concernant cette fois-ci la prise en charge des dégâts. Bien entendu, il faut contacter son assureur, sous cinq jours. Il est recommandé de prendre des photos. De l'animal, mort ou non, mais aussi de la voiture accidentée, sur les lieux de l'accident. Cela permet aux assurances d'être certaines de la bonne foi de l'automobiliste.

On peut ne rien avoir à demander...

Avoir juste envie de parler...

Solitud'écoute

Pour les plus de 50 ans

Parler de ce qui vous préoccupe
comme de ce qui vous réjouit, partager
un moment, tout simplement.

Association les petits frères des pauvres

0800 47 47 88 (appel gratuit)

07 81 43 76 50 (Sud-Gironde)

Portage de

repas à domicile,
plus qu'un simple repas...

Renseignements au

Pôle Seniors

05 56 25 65 55

CDC du Sud Gironde

Marchés

Lundi : Captieux, Mardi Préchac

Mercredi : Saint Symphorien et Grignols

Jeudi : Villandraut

Vendredi : Langon

Samedi : Bazas

Joyeux marché à Préchac

: 1^{ers} dimanche du mois

Cercle de la Concorde

Vendredi 6 avril à 21h00

Film documentaire de Patric La Vau

André Faugère, né en 1917, raconte sa vie passée à Uzeste, la vie difficile des métayers et l'évolution de la société paysanne. Il évoque son amour de la nature et de la chasse. Un témoignage, tourné en occitan sur une époque où la sociabilité et la solidarité étaient des valeurs bien présentes.

Le Tourin sera servi à l'issue du spectacle

Samedi 19 mai à 21h00

Les Barbeaux

Rock festif et métissé

En français et en espagnol, « Les Barbeaux »
chantent la vie à travers un style très ensoleillé.
Percussions, accordéon, guitare...

Assiettes de Tapas

Concours de belote : Les samedis 24 mars, 28
avril, 25 mai et vendredi 31 août (fête) à LUCMAU
au cercle de la Concorde
14 avril et 12 mai, lundi 23 juillet (fête) à CUDOS
à la salle des fêtes.

A.C.C.A.

Après une belle saison de chasse pendant laquelle les
battues on permis de prélever 50 chevreuils ainsi qu'une
centaine de sangliers (GIC des doux Cazalis-Lucmau),

l'Assemblée générale

se tiendra **Samedi 9 juin à 11:00 h**

Salle des fêtes de Lucmau

Quelques lieux-dits de Lucmau et leur signification

Le Broustey : Lieu recouvert
de pousses d'arbres, taillis,
« broussailles ».

Le Pradia : de « prat » : pré,
vaste prairie.

Le Tucau : en gascon, le « Tuc »
désigne une hauteur, une petite
élévation de terrain.

Cassiet : diminutif de « Casse »
désignant le chêne pédonculé ou
chêne blanc.

Lomprey : « l'ombre », endroit
frais, ombragé, favorable au
repos des personnes, des
animaux.

Appel à Candidature

Le Cercle de la Concorde

RECHERCHE

son nouveau gérant ou

sa nouvelle gérante.

Contrat 24 heures

C.D.I.

Candidature à adresser avant
le 24 mars à :

Monsieur le Président du
Cercle de la Concorde
24 le Bourg - 33840 LUCMAU

Assistante sociale

Mairie de Préchac

Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois

De 14h à 16h sur RV

☎ : **05 56 25 11 62**

Accès au droit : Nous vous rappelons que la Communauté de Communes met
gratuitement à la disposition de sa population, un service d'accès aux droits. Cet
établissement, installé place de l'horloge à Langon, comprend des intervenants (avocats,
conseillers juridiques, ...) susceptibles de répondre à toutes vos questions en matière
de droit de la Famille, droits professionnels, droits de santé, etc ...

Bibliothèque de Lucmau

Horaires : Les mercredis de 10h à 11h30
Les jeudis de 14h30 à 16h00
Les samedis de 10h00 à 11h30

mars 2018						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

avril 2018						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

En ROUGE / permanence bibliothèque, En BLEU : permanence Bibliothèque et Association église .

L'assemblée générale du Comité des fêtes de LUCMAU

Se tiendra le vendredi

6 avril 2018

À 19h30

À la salle des fêtes

Ce sera le bon moment pour prouver votre engagement dans le vie de la commune et votre volonté de faire perdurer l'esprit de solidarité et de fraternité qui caractérise notre beau village !

Horaires d'ouverture de la Mairie de LUCMAU

Le lundi de 8h30 à 12h00

Le mercredi de 8h30 à 12h00

Le jeudi de 8h30 à 13h00
et de 14h00 à 18h30

et les samedis :

24 mars, 7 et 21 avril, 5 et 19 mai,
2, 16 et 30 juin. De 10:30 h à 12 h

☎ 05 56 65 22 65

Demande de carte d'identité

Depuis mars 2017, la mairie ne peut plus recevoir les demandes de carte d'identité. Pour l'arrondissement de Langon, seules les mairies de Saint-Symphorien, Bazas ou Langon sont habilitées à instruire ces dossiers, tout comme les demandes de passeports depuis déjà quelques années.

État Civil

Décès de



Monsieur Guy KERIHUEL



LIBRE EXPRESSION

Coups de cœur ou coups de gueule...

Bonnes ou moins bonnes nouvelles.

Vos petites histoires, vos anecdotes,

Vos suggestions, vos interrogations,

Un espace vous est réservé dans votre

e'labets

Envoyez vos textes à : elabets@gmx.fr
ou déposez les à la Mairie de Lucmau

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe avant le jeudi :
ramassage le jeudi)

Jeunes Sapeurs-Pompiers : Les centres de secours de Captieux et Bernos recrutent de jeunes Sapeurs-Pompiers en septembre 2018. Cette formation s'adresse aux garçons et filles âgés de 12 à 18 ans.

Pour tout renseignement joindre le 06 10 73 35 11 ou le 05 56 65 11 35